

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Tazria Metsora



Au Puits de La Paracha

Tazria Metsora

« Bon et bienfaisant » : le propre de l'homme est de prodiguer du bien à autrui

« Et le Cohen verra la lèpre sur la peau et un poil aura blanchi (...). Le Cohen le verra et le déclarera impur. » (13, 3)

A priori, on est en droit de s'interroger : dans toute la Torah, le blanc vient toujours faire allusion à ce qu'il y a de plus pur, comme il est écrit : *« Si vos fautes sont écarlates, elles blanchiront comme la neige (...). »* (Isaïe 1, 18)

(A Yom Kippour, on attachait même un morceau de laine rouge sur les cornes du bouc expiatoire et sur le coin de l'autel et tous attendaient avec impatience qu'il blanchisse car tel était le signe que toutes leurs fautes étaient pardonnées.) Dès lors, pour quelle raison un cheveu blanc constituait-il ici un signe d'impureté de la lèpre ?

En fait, la Torah nous enseigne ici une notion de morale primordiale : même si toutes les actions d'un homme sont 'blanches', saintes et pures et qu'il accomplit la Volonté Divine, mais qu'en s'abstenant de tenir sa langue et en prononçant des propos médisants, il en vient à causer un préjudice à autrui et à lui faire de la peine, alors tout ce 'blanc' qu'il possède se transforme en signe d'impureté. Car le propre de l'homme est justement de reconnaître qu'Hachem a créé une multitude d'âmes ayant chacune des besoins particuliers et qu'il incombe à chacun de se préoccuper également des autres.

On raconte que le Imré Emet était une fois assis à un repas de noces et qu'un des convives lui posa la question suivante :

Nos Sages enseignent (Mo'ade Katane 7b) : "Certains jours, on vérifie la lèpre et certains jours, on ne la vérifie pas." De là, on apprend qu'on laisse sept jours à un jeune marié qui se verrait frappé de la lèpre pendant la période de ses noces ainsi qu'à ses vêtements

(on ne statue pas sur la tache de lèpre qui serait apparue sur lui et sur ses vêtements afin de ne pas les déclarer impurs, n.d.t). Comment peut-il se produire qu'une tache de lèpre apparaisse chez un jeune marié pendant les sept jours de noces ? Nos Sages n'ont-ils pas enseigné (Yérouchalmi Bikourim 3, 3) : "On pardonne toutes ses fautes au jeune marié" ? Par conséquent, comment pourrait-il être encore coupable de médisance (qui provoque la lèpre, n.d.t) ? »

« Néanmoins, répondit le Imré Emet, le jour du mariage ne peut être supérieur à Yom Kippour. Et si au sujet de ce saint et grand jour, on enseigne (Yoma 85b) : "Yom Kippour n'efface pas les fautes commises envers autrui tant que l'on n'a pas obtenu le pardon de l'offensé", alors, à plus forte raison, le jour des noces n'efface-t-il que les fautes commises envers D. Et si le jeune marié a prononcé des paroles médisantes sur quelqu'un, Hachem lui en impute la faute et celle-ci ne lui sera pardonnée qu'après avoir obtenu le pardon de la personne qu'il a dénigrée ! »

La mesure de bien est toujours plus grande que celle de mal, et si nous constatons que parler en mal d'un juif est si grave, combien davantage est louable celui qui met un frein à sa langue. Chaque instant où il se retient de parler en mal de son prochain, de lui répondre par des paroles acerbes alors qu'il a subi un affront, qui lui pardonne facilement et s'abstient de l'humilier en retour lui fait mériter des bénédictions sans limites.

Certains commentateurs ont vu dans la forme de la lettre ך Tsadik une allusion à ce sujet. En effet, celle-ci est formée d'une ligne diagonale sur laquelle repose la lettre ך Youd, qui évoque le juif (Youd /Yéhoudi). On apprend de là que celui qui soutient un autre juif est qualifié de Tsadik. Certes, cela soulève une interrogation : pourquoi ne donne-t-on pas



la même importance à la lettre א Alef qui elle aussi possède une ligne diagonale sur laquelle repose un Youd renversé ? La réponse est que la diagonale du Alef repose elle-même sur un Youd renversé, pour suggérer que celui qui piétine un juif, bien qu'il en soutienne un autre par ailleurs, perd toute sa valeur. Certains ajoutent d'après l'opinion du Ari Zal, que le fait que le Youd de la lettre Tsadik soit inversé nous enseigne que le titre de Tsadik revient à celui qui soutient un juif même s'il est l'opposé de lui-même, tant par ses opinions que par sa conduite.

A plus forte raison, lorsque quelqu'un s'efforce en toute occasion de parler en bien de son prochain, on peut imaginer l'influence de sa bonne conduite. Le Beth Aharon fait remarquer que l'on dit dans la prière : 'qui ressuscite les morts par sa parole' (dans le rituel ashkénaze, n.d.t). Cette expression concerne également l'homme qui possède la force ressusciter les morts par ce qu'il dit. En effet, il arrive qu'une personne se sente comme morte spirituellement et rongée par l'amertume, jusqu'à ce qu'un ami vienne et lui dise un mot gentil qui lui redonne littéralement goût à la vie. Le Beth Halévi rapporta une histoire extraordinaire au sujet du don de soi en faveur d'autrui : il se trouva une fois dans le cimetière d'une certaine ville et vit deux pierres tombales juxtaposées l'une à l'autre. Sur l'une était gravé le verset : *"Elle ouvre sa paume au pauvre"* et sur l'autre, la fin du même verset : *"et elle tend sa main à l'indigent"*. N'en comprenant pas la raison, le Beth Halévi chercha dans la annales de la 'Hevra Kadicha et finit par trouver qu'il s'agissait de deux riches de la ville qui furent jadis associés dans leurs affaires. Un jour, ils perdirent leur fortune et demeurèrent de simples maîtres de maison ordinaires. Ils s'adressèrent au Beth Din afin d'examiner pour quelle raison Hachem avait agi envers eux de cette manière et quel défaut ils devaient corriger. Les juges se penchèrent sur le sujet et après enquête, ils déclarèrent que leur conduite était irréprochable et qu'ils étaient exempts de toute faute à l'exception

cependant d'une seule chose : nos Sages préconisent qu'un homme ne doit pas dépenser plus que le cinquième de ses biens pour la charité (Kétouvo 50a) et eux avaient dépensé beaucoup plus dans ce but. Du fait qu'ils avaient enfreint cette disposition, ils avaient perdu leurs biens. Le Beth Din trancha que désormais, il leur serait interdit de distribuer plus que le cinquième de tout ce qu'ils gagneraient et qu'ils conserveraient tout le reste. Les deux hommes retournèrent chez eux et trouvèrent des pauvres qui frappaient à leur porte en les suppliant de leur donner l'aumône. Ils leur donnèrent le cinquième de leur argent et d'autres indigents arrivèrent. Que firent-ils ? « Après tout, se dirent-ils, le Beth Din n'avait rendu sa décision qu'au sujet de l'argent et non des objets. » Ils se mirent donc à distribuer ceux de leur maison à tous les pauvres qui venaient quémander jusqu'à ce que... tout fut écoulé. Le même jour, arrivèrent deux pauvres dénués de tout qui les supplièrent d'avoir pitié d'eux et de leurs jeunes enfants. Leur misérable situation éveilla la miséricorde des deux associés qui cherchèrent dans tous les recoins de leur maison ce qu'ils pouvaient leur donner jusqu'à ce qu'ils finissent par trouver une cuillère en or pur dissimulée dans le trou d'un mur. Ils la coupèrent en deux, remettant à l'un, la poignée et à l'autre, l'extrémité. Les deux pauvres s'en retournèrent alors tout heureux. Lorsque la nouvelle se répandit dans la ville du don de soi dont les associés avaient fait preuve, tous les habitants de la ville se mirent à prier pour qu'ils retrouvent leur richesse et, en effet, peu de temps après, ils recouvrirent toute leur fortune. Lorsqu'ils quittèrent ce monde, on inscrivit sur leurs tombes le verset *"Elle ouvre sa paume au pauvre et elle tend sa main à l'indigent"* en en gravant la moitié sur chaque pierre tombale, afin d'évoquer le partage en deux de la cuillère (le réceptacle de la cuillère se dit en hébreu 'Ca'f, qui signifie aussi la paume, tandis que la poignée se dit 'Yad' qui signifie également la main, pour suggérer ainsi le verset *"Elle ouvre sa paume au pauvre et elle tend sa main à l'indigent"*, n.d.t).



« Ils invoqueront sur lui la miséricorde Divine » : l'importance de chaque prière

« Et le lépreux sur lequel sera une tache (...) proclamera 'impur, impur'. » (13, 45)

La Guémara (Chabbat 67a) rapporte ce verset en expliquant que le lépreux doit aussi annoncer son état à son entourage afin que la communauté sollicite pour lui la miséricorde Divine. Nos Sages ont également appris de là que l'on doit peindre en rouge le tronc d'un arbre qui perd ses fruits afin que les passants le remarquent et prient pour qu'il guérisse.

Rav Yé'hezkiel Levinstein déduit de cette Guémara plusieurs principes importants concernant les lois de la prière.

A priori, demande-t-il, on est en droit de s'interroger sur l'intention contenue dans les propos de la Guémara : veut-elle signifier que l'on doit proclamer un jour de prières pour faire annuler le décret qui pèse sur cet arbre ? Il est certain que non ! Le but est en fait de dire ici, qu'en remarquant un arbre peint en rouge, signe de son état malade et de sa fin précoce, chaque passant exprimera une courte requête tout en marchant, afin que le Saint-Béni-Soit-Il lui fasse retrouver sa santé antérieure.

Cela prouve que même une courte requête comme celle-ci est considérée comme une prière. Un juif ne devra jamais penser que prier consiste seulement à se répandre en supplications longues et fastidieuses et en déduire alors que cela ne le concerne pas puisqu'il n'en n'a pas le niveau. Loin de là est l'intention de la Torah : chacun doit donner de l'importance à chaque petite prière, même celle prononcée près d'un arbre au milieu de la ville.

On apprend de là également combien un homme doit prier pour délivrer son prochain des épreuves qu'il traverse. Il est alors certain que sa prière sera exaucée et rapprochera son salut !

Le Rav de Kabrine affirme que la prière de chaque juif possède le pouvoir d'accomplir

tous les désirs de son cœur à l'instant même. Et si nous constatons parfois que nos prières semblent demeurer sans réponse, cela est dû au fait que l'homme lui-même ne croit pas profondément à la force de sa prière. Celui qui croit sincèrement que la prière possède la force de déchirer les cieus et de lui procurer tout ce qu'il demande verra effectivement toutes ses requêtes se réaliser sans retard !

Considérons ce que dit Rabbi Eliézer de Liszensk (le Noam Elimélekh) à propos du verset : « *Demande à ton père et il te dira, à tes ancêtres et ils te diront* » (Dévarim 32, 7) :

« La Torah, écrit-il, vient par-là enjoindre l'homme à demander, ce qui signifie à prier pour tout ce dont il a besoin. Et s'il lui vient à l'esprit de penser : "d'où saurais-je que ma prière sert à quelque chose ?", c'est à ce sujet que la Torah répond : "Considère ce que tes ancêtres - à savoir, les Tsadikim - te rapportent comme subsistance et abondance par leurs paroles et leurs prières pures. Et si à leurs bénédictions vous faites confiance, à plus forte raison à votre Créateur lorsque vous priez du fond du cœur, Il écoutera vos suppliques et vous sauvera de vos épreuves et vous mènera des ténèbres vers la lumière. »

Par ailleurs, on doit savoir que la seule voie qui conduit l'homme à la délivrance et suscite la miséricorde Divine est la prière. Chaque détail de l'existence nécessite une prière, comme le raconte le Chefa 'Haim dans l'histoire qui suit :

Il arriva une fois que l'un des Tsadikim trouve un grain de blé dans sa soupe au milieu de Pessa'h. Il en fut bouleversé et se demanda pour quelle raison Hachem lui avait causé une telle peine. La nuit, au cours d'un rêve, il posa la question et on lui répondit qu'il n'avait rien à se reprocher quant à la recherche du 'Hametz et à sa destruction. Néanmoins, du Ciel, on avait fait en sorte qu'un oiseau passe avec un épi de blé dans son bec au-dessus de la lucarne de sa maison et qu'un grain tombe dans sa marmite. Cela lui était arrivé parce qu'il



avait oublié de demander à Hachem de le protéger de tout soupçon d'interdit de 'Hametz.

Une histoire semblable et célèbre a été rapportée par Rabbi Its'hak de Néch'hiz à propos du Baal Chem Tov : celui-ci demanda une fois à son disciple, Rabbi David de Mikhaïov, de lui rapporter du vin de Serbie pour la fête de Pessa'h et lui recommanda de faire tout son possible pour surveiller qu'aucun interdit ne soit transgressé lors de sa fabrication. Le disciple partit accomplir sa mission avec un dévouement extrême et séjourna dans la ville de Tilnecht en Serbie. Il demeura au pressoir durant les mois de Eloul et de Tichri (alors qu'il avait coutume de rester en compagnie de son Maître durant les 'jours redoutables' et les fêtes de cette période), afin d'être présent en permanence lors de la fabrication du vin. Il ne ménagea aucun effort ni tourment, et exerça une surveillance scrupuleuse de chaque étape, afin qu'elle s'effectue suivant les règles les plus sévères. Après Soucot, il s'y attarda encore plusieurs semaines jusqu'à la fermentation du vin afin qu'il puisse être mis en tonneaux.

Lorsque cette tâche fastidieuse fut achevée, il put enfin charger sa charrette de plusieurs tonneaux d'un vin d'une cachéroute irréprochable, incluant la cachéroute de Pessa'h. Tout joyeux, il se mit en route. Néanmoins, en raison de l'état des routes dû à la saison des pluies, son voyage fut tourmenté, ce qui nécessita de lui une abnégation à toute épreuve à chaque kilomètre parcouru. De plus, il ne quitta pas le vin des yeux jours et nuits, ne fût-ce qu'un instant. Après tous ces efforts, il parvint enfin à rapporter le précieux liquide à Mézibouj. Il arrêta sa charrette devant la porte de la maison de son Maître et entra aussitôt lui annoncer qu'il avait réussi à obtenir un vin cachère sous tous les rapports, comme il le désirait. Au même instant, un cosaque faisant partie des gardes de la ville passa à proximité. Responsable de la répression des fraudes dans le commerce d'alcool, il soupçonna que les tonneaux contiennent de l'eau de vie dont on n'avait

pas acquitté l'impôt aux autorités. Il ordonna donc sur le champ de les ouvrir, et ne bougea pas de l'endroit avant d'avoir introduit son épée dans chaque tonneau. Constatant qu'il s'agissait de vin, il s'en alla, tranquilisé. Néanmoins, l'irréparable s'était produit : le vin était devenu interdit à la consommation après avoir été touché par un non-juif. Après autant d'efforts et de tourments, tout son travail avait en un instant été réduit à néant par ce goy incirconcis. Abattu, il retourna chez le Baal Chem Tov en pleurant et lui demanda :

« Dites-moi, Maître, pourquoi ai-je été ainsi puni après avoir autant donné de moi-même pour cette Mitsva ? »

- Certes, lui répondit-il, tu t'es sacrifié pour surveiller ce vin, mais tu as oublié l'essentiel : "Si Hachem ne veille pas sur la ville, c'est en vain que le gardien s'attèle à la tâche" (Téhilim 127, 1), et par conséquent, tu as omis de prier le Saint-Béni-Soit-Il de t'aider. Il est donc arrivé ce qui est arrivé ! »

Certes, nous n'avons pas le niveau de ces grands Tsadikim, mais cela nous apprend néanmoins à ne pas détacher notre pensée du Créateur quoique nous entreprenions, et à nous tourner en permanence vers Lui afin qu'Il fasse réussir toutes nos entreprises. Amen.

« Hachem m'est apparu de loin » : la proximité d'Hachem précisément au temps de l'éloignement

Le Roi David dit dans ses Téhilim (139, 8) : « Si je monte au Ciel Tu es là-bas et si je descends dans le Chéol Te voici. »

Dans son ouvrage extraordinaire 'Hibat Haavoda', l'auteur explique que ce verset vient nous enseigner à quel point la Providence Divine réside sur ceux qui se trouvent dans les situations les plus misérables, que ce soit dans le domaine spirituel ou matériel. Le terme « là-bas » employé dans le verset évoque en effet l'éloignement (lorsque l'on veut exprimer qu'une chose se trouve loin de soi, on dit qu'elle est là-bas).



A l'inverse, l'expression « *Te voici* » suggère la proximité (comme une personne qui désigne du doigt en disant 'le voici'). David Hamélekh déclare : « *Si je monte au Ciel* » - lorsque je me trouve au sommet de la réussite, que tout me sourit - à cet instant : « *Tu es là-bas* » - Tu veilles sur moi par pitié sans proximité particulière. Par contre, lorsque « *je descends dans le Chéol* » (à D. ne plaise), « *Te voici* », car Hachem est proche des cœurs contrits et Il se trouve tout près d'eux comme un Père est proche de son fils.

Il y a environ un an de cela (en Adar 5780), une femme juive très âgée de Tel Aviv quitta ce monde. Lors des 'Chiva', ses fils relatèrent un évènement de sa vie qu'elle avait l'habitude de raconter :

Elle habitait Piétrikov, en Pologne, où Rabbi Méir Chapira exerçait alors la fonction de Rav (il alla ensuite à Lublin). Un certain Chabbat, elle eut brusquement envie de faire le chemin avec son père lorsqu'il rentrerait de la synagogue après la prière. Elle se pressa donc de se rendre à l'entrée du Beth Haknesset afin de pouvoir lui emboîter le pas dès sa sortie. Or, son père et le Rav de la ville avait des silhouettes ressemblantes, tous deux étaient plus grands que les habitants de la ville. Aussi, la jeune fille les confondit et, lorsque Rabbi Méir Chapira sortit de la prière, elle saisit le pan de son Talith en disant "Papa, je voudrais faire le chemin du retour avec toi jusqu'à la maison !" Dès qu'elle aperçut son visage et comprit son erreur, elle fut remplie de honte. Confuse, elle se répandit en excuses en expliquant que, l'ayant aperçu de dos, elle avait pensé qu'il s'agissait de son père. Le Rav lui dit alors : « Sache, ma fille, que toi comme moi, nous avons dans le Ciel un Père très grand (...). Ce Père a beaucoup de plaisir lorsque Ses enfants L'appellent et Lui disent : "Papa, je voudrais faire la route avec Toi !" » Ces paroles sorties tout droit de ce cœur pur restèrent profondément gravées dans le cœur de la jeune fille et elle avait coutume de dire qu'elle y puisa ensuite la force de traverser toutes les vicissitudes de l'existence et en particulier celles de la Choa.

C'est également de cette manière qu'il faut expliquer l'expression du verset des Tehilim (23, 1-4) : « *Mizmor Lé David, Hachem est mon berger, sur la belle verdure, Il me fera paître, sur les eaux tranquilles, Il me conduira ; Il me mènera tranquillement sur les droits sentiers. Même lorsque je vais dans la vallée à l'ombre de la mort, Tu es avec moi.* » Ces versets débutent en désignant Hachem à la troisième personne et se terminent en Le désignant à la deuxième (Tu es avec moi) afin d'exprimer que lorsque tout se déroule dans la tranquillité, du mieux possible, la Providence Divine se manifeste de manière cachée (suggérée par la troisième personne). Il est alors difficile de ressentir Sa Présence proche de soi. Lorsqu'en revanche, "je vais dans la vallée à l'ombre de la mort", (à D. ne plaise) - lorsque les fondements du monde s'affaissent et que les épreuves surviennent - au même moment, Hachem se tient au-dessus de l'homme au point que ce dernier peut Lui parler à la deuxième personne et Lui dire : "*Tu es avec moi*".

Dès lors, combien devons-nous nous réjouir de cette période dans laquelle s'accomplissent les termes du verset "*Va mon peuple, rentre dans tes chambres*", tant que nous nous renforçons dans cette conviction profonde que notre Père Céleste se trouve réellement avec nous et qu'Il veille à notre bien-être. Il est certain que tout ce qu'Il fait est pour le bien. Certes, notre compréhension est trop limitée pour en saisir les nuances. Néanmoins, nous devons savoir que l'épaisseur des ténèbres est un signe tangible du bien immense qui doit germer exclusivement des difficultés et des mauvaises périodes.

C'est ainsi qu'il est écrit dans notre Paracha (Metsora 14, 34) : « *Lorsque vous viendrez dans la Terre de Canaan que Je vous donne en héritage et que J'enverrai une tache de lèpre dans une maison de la terre de votre héritage* », et Rachi d'expliquer qu'il s'agit d'une promesse que la lèpre s'abattra sur eux, 'parce que les Emoréens dissimulèrent de l'or dans les murs de leurs maisons durant les quarante ans où les Bné Israël étaient dans le désert et



grâce à la lèpre (sur les murs de la maison, n.d.t), ceux-ci les démontèrent maisons et le trouvèrent'.

La Torah est éternelle et cette promesse a été écrite pour toutes les générations. Elle vient nous apprendre qu'à chaque moment où il semble à un homme *"qu'une lèpre apparaît dans sa maison"*, sous la forme de problèmes de santé, d'argent (dommages ou difficultés financières), d'éducation des enfants, de préjudices entre voisins ou entre amis, de recherche d'un conjoint, de l'attente d'une naissance, chacun selon son appréciation personnelle, il ne s'agit que de marques de l'amour d'Hachem à son égard afin de l'amener à ce qui est réellement et pleinement bien pour lui. Cette épreuve recèle un trésor constitué d'or et d'argent qui est pour le moment camouflé et invisible.

Et même s'il existe encore de nombreux endroits dans le monde où les juifs souffrent encore de ne pas pouvoir étudier ni prier dans les synagogues et les maisons d'études, Hachem est en fait présent dans chaque foyer. Ceux qui aiment trouver des allusions dans la Torah font remarquer que le confinement, qui se dit en hébreu בידוד Bidoud, a pour valeur numérique vingt-six qui est aussi celle du Nom d'Hachem, pour nous suggérer qu'Il se trouve confiné avec nous (si l'on peut dire). D'autres commentateurs rapportent à ce sujet ce que le Rambam stipule dans les lois du mariage (Ichoute 4, 1) : un homme peut, d'après la Torah, se marier au même instant avec plusieurs femmes (à l'aide d'un émissaire, cf. Ad Hoc). Cependant, il est évident qu'il ne peut accomplir l'isolement qu'avec chacune d'entre elles séparément. Sur le même principe en ce qui nous

concerne, à cette heure où chacun se trouve isolé chez lui, il est vrai qu'Hachem est "Mékadech Amo Israël" (consacre-fiance son peuple Israël), tous ensemble. Néanmoins, à présent, il s'isole avec chacun d'entre eux individuellement.

Rabbi Na'hman Isser, une des personnalités marquantes de la 'Jérusalem d'Antan', avait coutume d'aller chaque jour prier au Mur des Lamentations et à chercher ainsi à répondre le plus possible au Kadich, à Kédoucha et à Barékhrou. Lorsqu'il tomba malade et fut forcé de rester alité chez lui, une de ses connaissances vint un jour lui rendre visite et demander de ses nouvelles. Dans la conversation, ce dernier lui souhaita, avec l'aide de D., une guérison complète et rapide et il ajouta : « Comme cela, vous pourrez à nouveau recommencer à vous rendre au Kotel comme à votre habitude pour répondre au Kadich et à la Kédoucha !

-Ne parle pas comme cela, lui répondit Rabbi Na'hman sur un ton de reproche, si le Saint-Béni-Soit-Il me fait rester chez moi, c'est que le Kotel se trouve ici ainsi que le Kadich et Barékhrou ! »

Le sens plus profond est qu'un serviteur fidèle d'Hachem doit accomplir la volonté du Saint-Béni-Soit-Il et non pas la sienne propre. Et si la volonté d'Hachem est qu'il n'aille pas au Kotel et ne réponde ni au Kadich ni à la Kédoucha, c'est qu'Hachem a décidé que c'est inutile. Il en est de même pour nous aujourd'hui : s'il a été décrété que nous ne puissions pas fréquenter les synagogues et les maisons d'études, nous devons accepter la volonté Divine avec amour !

